

PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCRL Emissions Zéro du 3 octobre 2018.

Secrétaire : Claude Adam
Scrutateurs : Patric Nardi, Bruno De Bel, Pascal Dandoy
Président de séance : Marc Installé
Coopérateurs présents : 38
Coopérateurs représentés : 81

La séance est ouverte à 19h10.
Le nombre de votes exprimables est de 81 en début de séance.

Décisions

Vote 1 :

A la question : «Acceptez-vous la suppression de l'article 1.2 du Règlement d'Ordre Intérieur en conséquence de la modification des règles concernant les institutions qui font appel à l'épargne publique» la réponse est

Oui : 63 voix, Non 16, Abstentions 0.

Vote 2 :

A la question : «Acceptez-vous d'accorder à la SC COCITER l'aide qu'elle demande pour les années 2018, 2019 et 2020 à la condition que des règles de gouvernance (comme la double majorité pour les décisions) soient revues dans un sens plus démocratique» la réponse est

Oui : 58 voix, Non 11, Abstentions 10.

Vote 3 :

A la question : «Acceptez-vous d'allouer à COCITER un budget significatif dans le cadre d'une ristourne à accorder aux coopérateurs d'Emissions Zéro» la réponse est

Oui 22 voix, Non 22, Abstentions 28.

En conséquence, ce point sera reporté à une date ultérieure.

La séance est levée à 22h50.

	Renaud CORBET Administrateur	Joseph FRANCOIS Administrateur
Marc INSTALLE Administrateur	Emmanuel MERTENS Administrateur	Jean PILLIEZ Administrateur